



-4698-



Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 15 décembre 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Sont absents :**

Mme Joany Hovington, conseillère au siège # 1;

**Assistent également :**

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim  
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement n° 2025-337 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matière résiduelles - Abrogeant le règlement n° 2024-330;
4. Adoption du règlement n° 2025-338 relatif au budget 2026 et au programme triennal 2026-2027-2028;
5. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.



**Adoption du règlement n° 2025-337 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matière résiduelles - Abrogeant le règlement n° 2024-330  
251215-244**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée par la conseillère Mme Gina L'Heureux à la séance ordinaire du 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la mairesse fait mention que ce règlement a pour but

CONSIDÉRANT que le règlement a pour but :

- de fixer le taux d'imposition des taxes foncières en fonction de différentes catégories;
- de fixer les tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles;
- de fixer les dates de versements.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2025-337 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

**Adoption du règlement n° 2025-338 relatif au budget 2026 et au programme triennal 2026-2027-2028  
251209-245**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement n° 2025-338 a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 10 décembre 2024, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse fait mention que ce règlement prévoit des revenus de 9 599 928 \$ et des dépenses de 9 909 928 \$ et qu'afin d'équilibrer le budget, un montant de 310 000 \$ sera pris à même le surplus accumulé non affecté, réparties de la façon suivante :

REVENUS	2026	
	Budget	%
Revenus de source locales (taxes)	4 785 704 \$	45.03 %
Compensation tenant lieu de taxes	465 868 \$	4.38 %
Service des Loisirs	75 000 \$	0.71 %
Péréquation	1 497 986 \$	14.09 %
Entente intermunicipale incendie	1 035 646 \$	9.74 %
Autres revenus de source locale	1 201 075 \$	11.30 %
Transferts conditionnels	60 533 \$	.57 %
Autres fonds	352 000 \$	3.31 %
Affectations autres	250 000 \$	2.35 %
Appropriation des surplus	904 609 \$	8.51 %
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>10 628 421 \$</b>	<b>100.00 %</b>



-4700-

DÉPENSES	2026	
	Budget	%
Administration générale	1 336 944 \$	12.58 %
Sécurité publique	1 678 447 \$	15.79 %
Transport routier	2 056 700 \$	19.35 %
Hygiène du milieu	1 334 884 \$	12.56 %
Santé et bien-être	3 000 \$	0.03 %
Urbanisme et mise en valeur	646 589 \$	6.08 %
Loisirs & culture	1 055 850 \$	9.93 %
Service de la dette	1 400 007 \$	13.17 %
Activités d'investissement	1 116 000 \$	10.50 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>10 628 421 \$</b>	<b>100.00 %</b>

Elle mentionne également que le programme triennal d'immobilisation prévoit les investissements suivants : pour 2026 : 100 000 \$, pour 2027 : 8 415 000 \$ et pour 2028 : 1 750 000 \$, répartis de la façon suivante :

#	Service Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (000 \$)						Total du projet
		Dépenses antérieures au programme	Programme triennal			Dépenses ultérieures au programme	Total des trois	
			2026	2027	2028			
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>								
1	Source eau potable		100	2 500		2 600	2 600	
2	Bouclage réseau eau potable rue Verreault (conformité)				100	100	100	
3	Groupe électrogène			200		200	200	
4	Remplacement conduite extrémité 6e7 ieme et pluvial aréna		1 000			1 000	1 000	
5	Réfection côte 1 <sup>ière</sup> Avenue				1 000	1 000	1 000	
	<b>Total travaux publics</b>		<b>100</b>	<b>3 700</b>	<b>1 100</b>	<b>4 900</b>	<b>4 900</b>	
<b>LOISIRS ET SPORTS</b>								
6	Reconstruction bâtiment de la piscine			715		715	715	
7	Réfection toiture aréna et revêtement extérieur Complexe			3 000		3 000	3 000	
	<b>Total loisirs et sports</b>		<b>0</b>	<b>3 715</b>	<b>0</b>	<b>3 715</b>	<b>3 715</b>	
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>								
8	Réfection accès traversier   route Maritime			1 000		1 000	1 000	
9	Réfection quai phase 3   Protection cathodique				650	650	650	
	<b>Total développement économique</b>		<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>650</b>	<b>1 650</b>	<b>1 650</b>	
	<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>8 415</b>	<b>1 750</b>	<b>10 265</b>	<b>0</b>	

Nombre de projet 9

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2024-330 relatif au budget 2026 et au programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2018.

### Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 35, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Ancil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.